



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-282** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ».

L'objet de ce règlement est d'ajouter une disposition concernant la présence des directeurs aux séances du conseil d'arrondissement et également prévoir les modalités entourant l'ajout de dossiers « *Motions des élus* ».

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 19 février 2015

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

